



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Bureaux d'aide psychologique universitaire (BAPU)

Question écrite n° 35954

Texte de la question

Mme Sandra Boëlle attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les difficultés que rencontrent les étudiants qui sont venues s'aggraver avec la catastrophe sanitaire que la France subit depuis de nombreux mois. À noter, que de nombreux étudiants sont contraints de suivre leurs enseignements à distance dans leur chambre universitaire, espace minuscule et rien ne leur permet de s'évader puisque même la cuisine universitaire, auparavant un lieu de vie et de sociabilisation, ne peut accueillir à présent que deux ou trois étudiants, et ce pour quelques minutes. D'autres étudiants résidant dans des foyers, ou à leur domicile peuvent également se retrouver dans une grande détresse psychologique. Un sondage pour la Fondation FondaMental, révèle que 40 % des 18-24 ans souffrent d'un trouble anxieux généralisé. C'est plus que la proportion estimée jusqu'alors, évaluée à environ 30 %. Trois jeunes sur dix avouent également avoir déjà eu des idées suicidaires ou songé à se mutiler. Face à cette détresse, le Gouvernement a promis un « chèque santé mentale », soit l'équivalent de deux ou trois consultations chez le psychologue. Cette disposition va dans le bon sens mais face à l'ampleur de la détresse des étudiants, cela reste insuffisant. La présence des bureaux d'aide psychologique universitaire (BAPU) est essentielle, mais les délais d'attente pour obtenir une consultation et une prise en charge sont très importants et peuvent atteindre plusieurs mois. Les BAPU sont des centres de consultation pour les étudiants qui souhaitent une aide psychologique. Ils reçoivent les étudiants, à leur demande, pour leur offrir une aide psychologique. Les équipes sont composées de psychanalystes (psychiatres et psychologues) et d'une assistante sociale. La démarche de l'étudiant est confidentielle et la prise en charge par les organismes de sécurité sociale à 100 %. En conséquence, elle lui demande de prendre toutes les dispositions afin de créer et développer davantage de BAPU dans les villes universitaires et de bien vouloir créer des postes de psychologues et de psychiatres supplémentaires au sein de ces structures pour raccourcir les délais d'attente pour un rendez-vous de consultation.

Texte de la réponse

L'accompagnement psychologique des étudiants pendant la crise sanitaire est une absolue priorité du Gouvernement. Conscient des difficultés rencontrées par les étudiants souvent isolés, le Président de la République a présenté le 21 janvier dernier, à l'occasion d'un déplacement à l'université Paris-Saclay les principes d'un nouveau protocole sanitaire qui permet aux étudiants de retrouver leur campus l'équivalent d'une journée par semaine. Cela se traduit par une jauge d'accueil de 20 % dans les établissements. Ce protocole est aujourd'hui mis en œuvre par 75 % des établissements d'enseignement supérieur et a d'ores et déjà permis à près de 60 % des étudiants de retrouver leur campus. L'ensemble des établissements d'enseignement supérieur est engagé dans la mise en œuvre de ces nouvelles modalités d'accueil. Parce que cette crise se traduit par un fort sentiment d'isolement, le Gouvernement renforce de manière inédite les capacités d'accompagnement psychologique des étudiants. Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) a ainsi engagé différentes actions en faveur de la santé mentale des étudiants, sur tous ses aspects : prévention, repérage, accompagnement et soin. La conférence de prévention étudiante, instance de

concertation créée par la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants a réuni l'ensemble des acteurs de la vie étudiante et de la santé des étudiants pour une conférence exceptionnelle dédiée à la santé mentale en novembre 2020. Elle a travaillé sur les axes de réflexion suivants : - comment améliorer le repérage des étudiants qui souffrent ? - comment rendre plus lisible et visible l'offre de soins et d'accompagnement en santé mentale ? Plus de 80 acteurs représentant les étudiants, les services de santé, les établissements, les mutuelles, les associations ont émis des préconisations sur ces thématiques. La nécessité de la prévention et du repérage sont soulignés et les actions déployées par les services de santé pour renforcer la résistance au stress et le repérage par des étudiants « pairs » formés spécifiquement qui orientent l'étudiant en souffrance vers le service de santé sont soulignées. Le déploiement des premiers secours en santé mentale se généralise au niveau national. De nombreux partenariats, notamment avec des établissements hospitaliers, des associations, des Centres médicaux psychologiques permettent également de mieux répondre aux besoins des étudiants. Le ministère en charge de l'enseignement supérieur finance des associations dont Nightline, et les mutuelles étudiantes qui mènent des études et des actions de prévention propres sur le champ de la santé mentale. Le financement de Nightline a été revu à la hausse pour 2020. Les actions menées par ces partenaires font l'objet d'un rapport annuel transmis au ministère par les acteurs. En plus de l'ouverture de lignes d'écoutes dédiées, le dispositif « santé psy » permet aux étudiants qui en ressentent le besoin de bénéficier d'un soutien psychologique sans avance de frais et entièrement gratuit. Depuis le 10 mars 2021, la plateforme nationale d'accompagnement psychologique « santepsy.etudiant.gouv.fr » est lancée. Cette plateforme recense près de 1 300 psychologues volontaires et permet d'accélérer la prise en charge psychologique des étudiants qui en ressentent le besoin, où qu'il soit en France. Chaque consultation est déclarée sur la plateforme pour permettre la rétribution du psychologue par les services financiers de l'université, avec un strict respect du secret médical. Afin de renforcer les services de santé universitaires, 80 postes ont été créés afin de multiplier les capacités de prise en charge. Il est également prévu 60 postes d'assistants de service sociaux supplémentaires dans les CROUS.

Données clés

Auteur : [Mme Sandra Boëlle](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35954

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 février 2021](#), page 841

Réponse publiée au JO le : [6 avril 2021](#), page 3034